



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 JUILLET 2017

Compte-rendu

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre juillet à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye, légalement convoqués conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Maire

M. MARIAIS Jean-Pierre, Mme LAUNAY Marie-Claire, M. LEROY Michel, Mme THOIREY Isabelle, Adjointes au Maire,

Mme PAVÉ Mauricette, M. RAVÉ Jean-Marie, Mme CARREAU Claudie, M. GILLET Danick, M. DESHAYES Patrick, Mme FERRAND Brigitte, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. NÉLET Olivier, Mme SAHLI Sophie, M. BODSON Christian, Mme RALUY Sylvie, Mme LAMBRON Céline, Conseillers Municipaux.

Mme NÉLET Annie donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques

Etaient Absents excusés : Mme NÉLET Annie

Etait Absent : Néant

Assistait.: Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

Mme PAVÉ Mauricette est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 27 juin 2017 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

AFFAIRES GENERALES.

1. Médiathèque : convention avec le collège de Courtanvaux (Délibération n°201707DL106)

M. le Maire propose au Conseil Municipal un partenariat entre la Médiathèque et le Collège de Courtanvaux afin d'organiser des échanges et des activités au sein de la Médiathèque. A cet effet, une convention est établie afin de définir les engagements de chacun.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Autorise** M. le Maire à signer la convention entre le collège de Courtanvaux et la Médiathèque.

2. Désignation de deux délégués suppléants au SIAEP de Bessé sur Braye.(Délibération n°201707DL107)

M. le Maire propose de remplacer M. GRASTEAU Daniel, conseiller municipal démissionnaire ainsi que M. RAVE Jean-Marie qui souhaite se désengager, en tant que délégués suppléants auprès du SIAEP de Bessé sur Braye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit à l'unanimité,

Mme Annie NELET et Mme Claudie CARREAU déléguées suppléantes auprès du SIAEP de Bessé sur Braye.

Pour faire suite à cette nouvelle nomination, les représentants du Conseil Municipal au sein du SIAEP de Bessé sur Braye sont :

DELEGUES du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Bessé sur Braye	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
LACOCHE Jacques	PAVÉ Mauricette
LEROY Michel	THOIREY Isabelle
FERRAND Brigitte	NELET Annie
MARIAIS Jean-Pierre	CARREAU Claudie
LAUNAY Marie-Claire	GILLET Danick

3. SMIRGEOMES : Rapport annuel 2016. (Délibération n° 201707DL108)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2016 du Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du secteur Est de la Sarthe. (SMIRGEOMES).

M. le Maire a communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, un exemplaire du rapport d'activité de l'année 2016.

Ce rapport peut être consulté à tout moment à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de ce rapport

4. SIAEP : rapport annuel 2016 (Délibération n°201707DL109)

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ainsi que le rapport financier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de ce rapport.

4. Bis Convention pour la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de la natation scolaire (Délibération n°201707DL110)

Dans le cadre de l'enseignement de la natation à la Piscine communale au profit d'élèves de l'enseignement primaire, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention pour la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de la natation scolaire avec l'inspection d'académie de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. Le Maire à signer la convention pour la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de la natation scolaire avec l'inspection d'académie de la Sarthe.

FINANCES

5. Convention de mise à disposition des locaux du self et du véhicule avec Restauval (Délibération n°201707DL111)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de locaux (self, restaurant scolaire et cantine de l'école maternelle), et d'un véhicule avec la Société RESTAUVAL, à titre gratuit, suite au nouveau contrat entre la commune et la Société RESTAUVAL pour une période de 5 ans avec effet à la date de la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux (self, restaurant scolaire et cantine de l'école maternelle), et d'un véhicule avec la Société RESTAVAL, à titre gratuit avec effet à la date de la signature de la convention pour une période 5 ans.

6. Château – Annulation de la location des 9 et 10 septembre 2017 (Délibération n°201707DL112)

M. le Maire donne lecture du courrier de M. BELLANGER Sylvain concernant l'annulation de sa location des salons du Château de Courtanvaux les 9 et 10 septembre 2017.

A cet effet, il demande une remise gracieuse pour l'annulation de sa location sans pouvoir fournir de justificatif.

Dans la mesure où aucun justificatif n'a été produit, M. le Maire propose au Conseil Municipal de lui facturer la moitié de sa location, soit $2\,825\text{€}/2 = 1\,412.50\text{€}$, d'autant plus que l'annulation tardive ne permet pas à la commune de relouer les salons pour la date prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 votes pour et 2 abstentions,

- **Accepte** la proposition de M. Le Maire de facturer la somme de 1 412.50€ à M. Sylvain BELLANGER.

7. Repas artificiers – Remboursement d'un tiers. (Délibération n°201707DL113)

M. le Maire indique au Conseil Municipal que Mme SAULNIER Marinette, habitant route du Val de Braye, a proposé de préparer un dîner pour les artificiers lors du 14 juillet.

A cet effet, M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir la rembourser pour la préparation de ces repas, soit la somme de 80€ (5x16€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** la proposition de M. Le Maire de lui rembourser la somme de 80€,
- **Autorise** M. le Maire à mandater la somme de 80€ au profit de Mme SAULNIER Marinette.

8. Cadre pour photo du Président de la République – Remboursement d'un tiers (Délibération n°201707DL114)

M. Jacques LACOCHE ne participe pas au vote.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a acheté un cadre pour la photo du Président de la République, Emmanuel MACRON, pour un montant de 15.50€.

A cet effet, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui rembourser la somme de 15.50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** de rembourser à M. Le Maire la somme de 15.50€,
- **Autorise** M. le Maire à mandater la somme de 15.50€ pour effectuer le remboursement.